

00 2037 V  
RCANY 133 0551  
24365 EURCOM

MARCOM 5 BRU

BRUXELLES, LE 20 MAI 1966

TELEX NR. 9270

BUREAU DE WASHINGTON  
-----

INFORMATION A LA PRESSE IP(66)51  
-----

MONTANT SUPPLEMENTAIRE POUR LES OEUF EN COQUILLE  
-----

LA COMMISSION DE LA CEE A DECIDE LE 18 MAI DE LIMITER LE MONTANT SUPPLEMENTAIRE DE 0,125 UC/KG (0,50 DM/KG) AUX IMPORTATIONS D'OEUF EN COQUILLE ORIGINAIRES DU DANEMARK, DE HONGRIE ET DE ROUMANIE.

LE REGLEMENT EN QUESTION EST PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DES COMMUNAUTES EUROPEENNES DU 20 MAI ET ENTRE EN VIGUEUR LE 23 MAI 1966

MARCOM 5 BRU

+24365 EURCOM